

> MUNICIPALITE

REPONSE ECRITE

à l'interpellation de Mme la Conseillère communale Elodie Golaz Grilli
intitulée « Fermeture d'une garderie à Renens »

et à la question de M. le Conseiller communal François Delaquis
relative à la fermeture de la garderie Les Chattons

et à l'interpellation de Mme la Conseillère communale Elodie Golaz Grilli
intitulée « Pour plus de places en crèche/garderie »

Renens, le 28 septembre 2020

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux,

Préambule

Les interpellations et question mentionnées ci-dessus ayant trait à la fermeture de la garderie privée Les Chattons et ses conséquences, elles ont été regroupées afin d'y répondre d'une manière globale.

Le 12 juin dernier, le 24 Heures annonçait la fermeture définitive de la garderie privée Les Chattons. Le Service Enfance-Cohésion sociale (ECS) a été informé de cette décision à fin mai, par l'entremise de quelques parents qui confiaient leur(s) enfant(s) à la structure précitée, cherchant une solution de remplacement. Dès la nouvelle connue, le Service a pris contact avec la direction des Chattons pour en savoir plus et éventuellement trouver une solution d'urgence pour éviter cette fermeture.

Le personnel ayant déjà été licencié, les contrats d'accueil déjà résiliés, l'exploitant et la propriétaire n'étaient pas disposés à l'éventualité d'un plan de sauvetage. Il n'a donc pas été possible d'assurer la continuité de cette garderie, d'autant que le gestionnaire de cette institution, soit le groupe « pop e poppa », avait déjà pris des mesures de remplacement de son personnel, notamment de sa directrice, ainsi que de certains enfants, dans d'autres garderies du groupe, à Morges et dans son nouveau projet à Crissier. Sur mandat de la Municipalité, le Service ECS est toujours en contact avec la propriétaire et l'ancien exploitant, à la recherche de solutions qui permettraient à cette garderie de rouvrir ses portes.

Fermeture des Chattons

Questions de Mme la Conseillère communale Elodie Golaz Grilli:

- *Quel est le lien que la Commune entretient avec les acteurs privés de la Ville?*
- Des rencontres ont-elles lieu? Si oui à quelle fréquence?

Le Service ECS avait établi une relation de collaboration avec l'ancienne directrice, avant que « pop e poppa » ne reprenne l'exploitation au 1^{er} octobre 2019. Des informations sur les projets de développement de l'accueil de jour des enfants et de l'état de la liste d'attente du Réseau Renens-Crissier étaient partagées, permettant ainsi aux Chattons de « compléter » l'offre de et sur la Commune. Lors du déménagement provisoire de la garderie Le Tournesol, cette dernière avait pu récupérer du mobilier spécialisé de 2^e main, grâce à la collaboration avec Les Chattons, par exemple.

./.

Par ailleurs, la direction d'alors avait sollicité la Commune pour qu'elle puisse accueillir « leurs » enfants arrivés à l'âge de scolarité dans une UAPE (unité d'accueil pour écoliers) communale, Les Chattons n'offrant pas cette prestation. La continuité de l'accueil étant un des critères de priorité du Réseau, le Service ECS avait répondu favorablement à cette demande, et avait proposé à la directrice d'encourager les parents à s'inscrire sur la liste d'attente de la Commune avec suffisamment d'anticipation, afin de pouvoir bénéficier de cette possibilité.

Les contacts étaient établis à la demande de l'une ou l'autre des parties, sans une fréquence particulière.

- Combien de familles Renanaïses ont été affectées par cette fermeture?

La fermeture des Chattons a été décidée notamment parce qu'elle était à moitié pleine, soit moins de vingt-cinq places plein temps, sur les quarante-neuf offertes. Pour Renens, vingt enfants étaient accueillis à temps partiel ou complet:

- 4 Bébés;
- 2 Trotteurs;
- 14 Moyens.

- Quel a été le soutien, l'appui de la Ville de Renens à ces familles?

Comme susmentionné, plusieurs familles ont été directement redirigées par le groupe « pop e poppa » sur leurs structures, et d'autres se sont adressées au Réseau par la liste d'attente. Pour des raisons de protection des données, aucun échange de nom n'a pu être possible, ce qui rend le travail de recensement aléatoire. Néanmoins, le Service a pu identifier et répondre à cinq demandes: quatre en accueil collectif et une en accueil familial. Il est fort probable aussi qu'une bonne partie des Moyens a dû commencer l'école en août, ce qui explique le peu de demandes « urgentes ». Pour les Moyens continuant après août, l'ouverture du groupe supplémentaire Moyens au centre de vie enfantine (CVE) Le Tournesol a offert des possibilités supplémentaires.

Questions de M. le Conseiller communal François Delaquis:

- Ont-elles des solutions pour la rentrée?

Voir réponse ci-dessus, sur le soutien apporté aux familles.

- A-t-on sur la Commune d'autres structures privées fragilisées par la situation économique actuelle et, si oui, quelles sont les mesures envisagées ou entreprises par la Commune?

Les Chattons étaient la seule garderie privée qui n'était pas conventionnée avec le Réseau Renens-Crissier. Les garderies privées du Réseau, soit le Foyer Sainte-Famille, les Baumettes et la Roue Enchantée (Bobst) ont pu bénéficier du soutien de la FAJE (Fondation pour l'accueil de jour des enfants), qui a avancé le versement de ses subventions mensuelles pour éviter un manque de liquidités dans les structures du Canton.

Au niveau communal, la Municipalité a accepté un possible dépassement budgétaire estimé à CHF 65'760.-, concernant sa participation au déficit de la garderie et UAPE du Foyer Sainte-Famille. Cette décision a permis au comité du Foyer de payer leur personnel sans diminution de salaire, dans l'attente des décisions RHT (réduction de l'horaire de travail) et autres soutiens complémentaires du Canton. A l'heure actuelle, le Foyer Sainte-Famille a obtenu des RHT qui par leurs montants couvrent l'absence de facturation aux parents. Dans ces conditions, le budget complémentaire ne sera pas nécessaire.

Garderies privées et partenariat

Dans son interpellation « pour plus de places en crèche/garderie » Mme la Conseillère communale Elodie Golaz Grilli interroge la Municipalité sur sa vision de la collaboration avec des structures privées afin d'offrir plus de places d'accueil aux familles.

./.

La Municipalité est consciente que le besoin en nouvelles places d'accueil est conséquent. À ce titre, une planification en matière d'accueil de jour des enfants – AJE préscolaire et parascolaire 2016-2021 a été soumise au Conseil communal sous forme d'un préavis (N° 24-2017). Par ailleurs, en 2018, la Fondation d'accueil de jour des enfants a édité un rapport intitulé « Évaluation des besoins en matière de places d'accueil des enfants dans le Canton de Vaud à 5 et 10 ans », confirmant ainsi la nécessité d'ouvrir de nombreuses places d'accueil supplémentaires pour satisfaire la demande/besoin dans le périmètre du Réseau Renens-Crissier.

Si la direction à prendre ne fait aucun doute, la difficulté consiste à concilier le développement des places avec les finances de la Commune de Renens. La planification 2016-2021 est donc un équilibre fragile entre les besoins en places d'accueil et les moyens à disposition. En ce sens, tout nouveau projet souhaité ou fortuit, ne peut pas être analysé que pour lui-même, mais il doit aussi s'intégrer dans un contexte global, et si possible sans remettre en cause la planification par manque de moyens.

Dans ce contexte, la Municipalité a mandaté le Service Enfance–Cohésion sociale pour étudier toutes possibilités de collaboration avec la propriétaire des locaux, mais aussi avec des partenaires extérieurs, qu'ils soient privés ou institutionnels, pour rouvrir la garderie Les Chattons. Le but est d'avoir un projet viable économiquement pour un partenaire privé, impliquant raisonnablement les finances communales, et offrant aux familles de Renens une offre complémentaire à l'actuelle.

Conditions de collaboration avec un exploitant privé

Plusieurs modèles de collaboration avec un partenaire privé existent. À ce titre, le Réseau Renens-Crissier en est un exemple.

Les Communes de Renens et Crissier sont signataires d'une convention cadre constituant le Réseau Renens-Crissier. Cette Convention cadre est complétée par des conventions de partenariat avec les trois exploitants privés que sont la fondation des Baumettes, l'association du Foyer Sainte-Famille, et la fondation de la Roue Enchantée (entreprise Bobst). Des éléments essentiels garantissant une égalité de traitement des parents ont été définis en conformité avec les conditions fixées par la loi (art. 31 LAJE). Ceux-ci permettent d'obtenir des subventions de la Fondation d'accueil de jour des enfants (FAJE) et sont constitués notamment par :

- la gestion d'une liste d'attente commune;
- les conditions d'accès et la gestion des priorités;
- une tarification unique par catégorie d'accueil en fonction des revenus.

La Ville de Renens et le Réseau Renens-Crissier ne se limitent pas qu'à des considérations administratives. La qualité de l'accueil fait partie de leurs préoccupations. A cet égard, une charte a été élaborée (<https://www.reseau-aje.ch/wp-content/uploads/2020/04/Accueil-de-jour-A4-internet.pdf>). « En affirmant une identité commune, un socle de valeurs partagées, cette charte garantit une égale qualité d'accueil pour chaque enfant, tout en respectant la diversité des structures du Réseau d'accueil de jour Renens-Crissier ».

La convention cadre ouvre la possibilité à d'autres exploitants privés d'adhérer au Réseau, ou à une commune d'acheter des places dans une garderie privée. Des modèles de convention entre partenaires privés et entités communales et/ou réseaux existent, permettant notamment d'obtenir les subventions de la FAJE, pour une partie des places dédiées à une commune et/ou un réseau. Le modèle du Foyer Sainte-Famille est significatif, car cette association est d'une part, un partenaire du Réseau en tant qu'exploitant privé, et d'autre part, c'est la Commune de Renens qui lui achète l'entier des places à disposition, en lui garantissant la couverture de son déficit.

En achetant des places dans une garderie privée, la Commune de Renens ne peut pas se dégager complètement de sa responsabilité quant aux conditions de travail des employé.e.s de l'exploitant privé.

À cet égard, il existe une convention collective cantonale de travail dans le secteur de l'accueil de jour de l'enfance (CCT Enfance) qui a été négociée entre partenaires sociaux. La FSAE, association faîtière des employeurs du domaine de l'accueil collectif de jour de l'enfance établis sur le Canton de Vaud, fait partie des associations signataires de cette CCT.

./.

La plupart des exploitants privés y ont adhéré, d'autres sont affiliés à une autre CCT issue de leur corps de métier, d'autres ont conservé leur statut du personnel, et enfin d'autres n'ont simplement aucune référence si ce n'est le code des obligations.

C'est pourquoi, en cas de collaboration avec un exploitant privé, il lui sera demandé d'être signataire de la CCT Enfance ou d'une autre CCT, ou d'appliquer des statuts du personnel garantissant un traitement au moins équivalent. Le Foyer Sainte-Famille, affilié à la FSAE, applique depuis 2019 la CCT Enfance.

En conclusion, la Municipalité de Renens est ouverte sur le principe à la collaboration avec un partenaire privé, à l'achat de tout ou en partie des places qu'il pourrait mettre à disposition de la Ville. Cependant, ce partenariat doit se faire en accord avec la planification AJE 2016-2021, et garantir des critères d'équité de traitement des parents, de qualité d'accueil des enfants et de conditions de travail du personnel en cohérence avec les valeurs défendues par la Municipalité.

C'est sur ces bases qu'une collaboration est recherchée pour la réouverture de la garderie Les Chattons.

La Municipalité considère par la présente avoir répondu aux interpellations de Mme la Conseillère communale Elodie Golaz Grilli intitulées « Fermeture d'une garderie à Renens » et « Pour plus de places en crèche/garderie », ainsi qu'à la question de M. le Conseiller Communal François Delaquis relative à la fermeture de la garderie Les Chattons.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic:



Jean-François Clément



Le Secrétaire municipal:



Michel Veyre